

Compte-rendu du Conseil d'Ecole

Du 4 novembre 2025

Ecole maternelle Françoise DOLTO,
Bosmie l'Aiguille

Présents :

Les enseignants : Mmes ADAM, CHERDOUD, SAUVENT, Mr MARZET.

Les délégués de parents : Mme MOIRAND, Mme JAVELAUD, Mme LABETOULLE, Mr BASSET.

La municipalité : Mme BAZO (conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires), Mme GARNIER-REYMBAUT (conseillère municipale).

Excusés : Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale, Mr LEBOUTET (maire de la commune).

Début de la séance à 18h.

Madame JAVELAUD se propose comme secrétaire de séance.

I) Résultat des élections des parents d'élèves :

Les élections des représentants de parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 10 octobre 2025. Il y a eu 108 votants sur 165 inscrits soit 64% de participation (contre 72 % l'an dernier).

Un grand merci à toutes les familles pour leur mobilisation lors de ces élections qui montre leur implication dans la scolarité de leur enfant.

Les parents élus sont :

Titulaires :

- Mme Cécilia JAVELAUD (GS)
- Mme Clémence LABETOULLE (MS)
- Mme Céline MOIRAND (PS)
- MR Arnaud BASSET (MS)

Suppléants :

- Mme Marine EL FOUH (GS)
- Mme Isabelle TOURAUD (MS)

Les prochains conseils d'école, sauf situation exceptionnelle, sont fixés au 24 mars et au 16 juin 2026.

II) Règlement du conseil d'école

Aucune modification n'est apportée au règlement du conseil d'école.

Lecture et vote du règlement du conseil d'école.

Le règlement du conseil d'école est adopté à l'unanimité (10 voix).

III) Règlement intérieur de l'école

Aucune modification n'est apportée au règlement intérieur.

Lecture et vote du règlement intérieur.

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité (10 voix).

IV) Rentrée 2025/ 2026

Effectifs :

PS	MS	GS	TOTAL
31	29	26	87 élèves

L'effectif est strictement identique à celui de l'an dernier.

Répartitions :

PS : Mr MARZET	PS/MS : Mme SAUVENT (déchargée par Mme GRAVELAUD le lundi)	MS/GS : Mme CHERDOUD	GS : Mme ADAM (déchargée par Mme LACOUR le lundi)
23 élèves	9 PS + 13 MS 22 élèves	16 MS+ 6 GS 22 élèves	20 élèves

La rentrée des élèves s'est bien déroulée. Il y a eu quelques pleurs. Tous les enfants inscrits étaient présents.

Sécurité :

Les différents exercices de sécurité obligatoires ont été réalisés lors de la première période : exercice incendie (29 septembre), exercices PPMS anti-intrusion (16 octobre) et PPMS risques majeurs (13 octobre).

En cas d'alerte, les familles ne doivent pas venir à l'école mais suivre les consignes transmises par les autorités compétentes sur Ici Limousin 103.5.

La mairie a doté l'école de radios à dynamo pour permettre une information permanente.

L'école aura besoin d'une nouvelle corne de brume.

Projet d'école :

Le projet d'école, feuille de route des enseignements jusqu'en 2026, s'articule autour de trois axes :

- **Améliorer les compétences des élèves** (décloisonnement, observation des résultats des évaluations nationales, différenciation)
- **Favoriser la fluidité des parcours des élèves au sein d'une école inclusive** (prise en compte des difficultés des élèves, adaptation des demandes)
- **Les parcours spécifiques** (parcours artistique, citoyen, EDD...) : l'école fait le choix de favoriser un parcours chaque année.

Le projet d'école reste valide cette année.

Dispositif phARe

Le dispositif phARe est un programme de lutte contre le harcèlement. Il s'organise autour de trois axes : protéger, s'engager, traiter.

« Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves ».

En cas de repérage d'une situation d'intimidation, il conviendra de prévenir sans délai l'enseignant et la directrice qui activeront aussitôt le protocole prévu si nécessaire (entretien avec la famille de l'élève cible puis avec les intimidateurs, suivi régulier de l'évolution de la situation...).

En cas d'absence de résolution de la situation, le référent académique pourra être saisi.

Les numéros utiles en cas de repérage d'une situation d'intimidation sont les suivants :

3018 (appel et application)

Ligne académique 05.55.11.43.95

Adresse académique stopharcelement@ac-limoges.fr

V) Coopérative scolaire

La coopérative scolaire est alimentée essentiellement par la participation des familles en début d'année, la vente des photos de classes et la subvention de l'association de parents d'élèves.

L'argent collecté permet de prendre en charge le montant des activités éducatives comme les spectacles, les sorties scolaires...

Les comptes de l'année 2024/2025 ont été vérifiés en première période par des parents d'élèves.

Ils sont consultables sur demande et à l'équilibre. Les charges sur l'exercice s'élèvent à 4 511€, les produits sont de 4 695€.

Pour la première fois, depuis quelques années, l'école a réalisé un léger bénéfice (183€).

Au 31 août 2025, il y avait 2 021€ sur le compte de la coopérative.

VI) Projets et activités.

- Un **Décloisonnement** entre tous les élèves de GS a été mis en place au cours de la première période et se poursuit en période 2. Chaque après-midi, de 14h30 à 15h30 environ, les élèves de GS travaillent le domaine **Explorer le monde** (le vivant, la matière, les objets...) avec l'enseignant de petite section.
- Chaque semaine, l'équipe enseignante met en place des ateliers communs pour la séance **d'activités physiques** (parcours, raquettes, athlétisme...). Ces séances ont lieu le mardi matin dans la salle des fêtes.
- Un **spectacle de Noël** « La lettre au père noël » est prévu le 24 novembre afin de permettre aux élèves de se familiariser avec le **spectacle vivant et promouvoir la culture à l'école**.

- L'école est engagée cette année dans le **projet artistique** « En avant la musique » qui a pour objectif de partager une expérience commune autour du chant. Toutes les classes de maternelle participantes seront réunies en fin d'année pour vivre un temps de chant choral collectif.
- Toutes les classes ont souhaité poursuivre le projet chant **choral** au sein de l'école. Les classes se réunissent le jeudi en fin d'après-midi. Les chants proposés aux élèves sont issus du répertoire prévu par le projet « En avant la musique ».

VIII) Questions diverses

1/ Y a t-il un contrôle des personnes qui récupèrent les enfants à la garderie ?

Madame Bazo assure que le personnel est très vigilant quant aux personnes qui récupèrent les enfants. Elle veillera à bien transmettre l'information aux éventuelles personnes remplaçantes.

2) L'accueil à la garderie : il n'y a pas d'accueil pour les nouveaux élèves, les parents sont un peu perdus, sans même savoir ce qu'ils doivent faire au moment de déposer leurs enfants.

Madame Bazo propose de sensibiliser davantage les collègues atsem à l'accueil des élèves de petite section en début d'année.

Madame SAUVENT propose à la municipalité de compléter le livret d'accueil, donné aux familles avant la rentrée, avec des informations concernant le périscolaire.

3) Manque d'informations pour les nouveaux enfants et parents, par exemple : cantine et garderie. Ils ne savent pas réellement si leurs enfants pourront rester ou pas, manger ou aller à la garderie.

La fréquentation de la garderie et la cantine n'est pas soumise à une inscription préalable. C'est un fonctionnement souple pour les familles.

Cette année, les fiches d'inscriptions pour le périscolaire ont été transmises aux familles en fin d'année scolaire précédente, dans les cahiers des élèves.

Il semblerait qu'il y ait eu un malentendu et les familles des élèves de petite section n'auraient, semble t-il, pas eu les fiches d'inscriptions cantine et garderie.

Cela pourra faire l'objet d'une information également dans le livret d'accueil des futurs élèves de petite section.

4) Quel est le montant du budget investissement pour l'école maternelle?

Une notification budgétaire est envoyée aux écoles au mois de mars. La municipalité étudie ensuite les besoins de l'école. La réponse à une demande d'investissement est nécessairement différée et dépendante des éventuelles subventions qui pourraient être obtenues.

Les budgets fournitures et transports sont maintenus à l'identique.

5) Les téléphones ont été changés l'an dernier. Fonctionnent -ils? Il manque un poste de téléphone dans la classe de PS/MS.

Madame BAZO explique que cette partie de la commune connaît des difficultés de raccordement à la fibre. Fin décembre, l'ADSL aura disparu et pour le moment, la fibre ne fonctionne pas. C'est la raison pour laquelle le nouveau téléphone ne peut être utilisé. L'opérateur téléphonique est sensibilisé pour régler cette situation.

6) L'école a demandé à faire vernir la fresque cette année. Comme nous l'avait signalé l'artiste, il faudrait le faire chaque année. Est-ce que cela est prévu?

Madame BAZO précise que le vernis n'est pas abîmé et que cela a un coût mais que l'entretien fait aussi partie du projet.

L'équipe enseignante constate que certaines couleurs palissent.

Madame BAZO se renseigne pour chiffrer le coût.

7) Une portion du grillage de la cour est un peu fragile. Mme SAUVENT avait fait le tour l'an dernier avec Monsieur le Maire et ils avaient noté cet endroit comme étant à surveiller. Serait-il possible de consolider cette partie de l'enceinte de l'école?

Madame Bazo explique que la municipalité avait prévu de remplacer cette partie du grillage. Cela va être fait.

Un anneau avait été fixé dans le mur, vers la classe de PS, pour permettre d'attacher une corde matérialisant un espace interdit aux enfants. Cet anneau a été arraché par des élèves. Madame Bazo propose qu'il soit fixé à nouveau.

8) La salle Bizet est censée être réservée pour l'école maternelle les matins. Il s'avère qu'elle est régulièrement prise par d'autres associations/manifestations. Le lundi et le vendredi, il y a le ménage. L'école n'a accès à la salle des fêtes que le mardi et le jeudi. Toute l'année, un jour par semaine, l'équipe enseignante organise des ateliers de motricité pour les quatre classes de l'école. Ces ateliers changent à chaque période de vacances et nécessitent du matériel qui ne peut être installé qu'avant l'arrivée des enfants. La classe de petite section sollicite l'aide des familles. Est-ce que un de ces deux jours (soit le mardi, soit le jeudi) pourrait véritablement être réservé à la maternelle afin que les élèves bénéficient d'une vraie séquence d'apprentissage pour chaque domaine?

L'équipe municipale propose de réserver le mardi à l'école maternelle.

L'équipe enseignante les remercie pour leur écoute et leur compréhension.

Information complémentaire : La fête de l'école aura lieu le samedi 20 juin 2026.

La Secrétaire
Mme JAVELAUD



La directrice
S.SAUVENT

